



ASSOCIATION OF CARIBBEAN STATES  
ASOCIACION DE ESTADOS DEL CARIBE  
ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE

ACS/2010/TRANS.19/INF.001

### ANNEXE III

#### ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE (AEC)

#### XIX<sup>EME</sup> REUNION DU COMITE SPÉCIAL SUR LE TRANSPORT

Paramaribo, Surinam, les 23 et 24 avril 2010

#### ÉTAT DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE L'ACCORD DE TRANSPORT AÉRIEN ENTRE LES ETATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIES DE L'AEC

Etats Membres par groupe de pays et Etats Associés	Accord de Transport aérien entre les Etats membres et Membres associés de l'AEC Fait à 12/02/04 (entrée en vigueur 19/09/08)	
	Signature	Ratification
<b>CARICOM</b>		
Antigua-et-Barbude		
Bahamas		
Barbade	12/02/04	26/11/04
Belize	15/12/04	28/07/05
Dominique		
Grenade		
Guyana		
Haïti	15/12/04	13/07/09
Jamaïque	27/07/04	28/07/05
Saint-Christophe-et-Niévés		
Sainte-Lucie		
Saint-Vincent et les Grenadines		
Surinam	12/02/04	22/07/08
Trinité-et-Tobago	27/07/04	
<b>LE GROUPE DES TROIS</b>		
Colombie		
Mexique		
Venezuela	12/02/04	24/10/07
<b>L'AMÉRIQUE CENTRALE</b>		
Costa Rica	15/12/04	
El Salvador		
Guatemala	15/12/04	
Honduras		
Nicaragua	12/02/04	
<b>LES PAYS NON ALIGNES</b>		
Cuba	12/02/04	10/09/07
République Dominicaine	12/02/04	
Panama	12/02/04	14/07/05

<b>ETATS MEMBRES ASSOCIES</b>		
Aruba	29/06/04	21/04/06
La France au nom de la Guyane Française, la Guadeloupe et la Martinique		
Les Antilles Néerlandaises	23/02/05	21/04/06
<b>TERRITOIRES ELIGIBLES AU STATUT DE MEMBRE ASSOCIE</b>		
Montserrat		

\*\* La Colombie a signé le Protocole sujet à confirmation. L'Instrument qui légalise la Signature a été déposé le 9 février 2000.

\*\*\* Le Mexique a signé le Protocole *ad referendum*.

\*\*\*\* Conformément à la note datée du 22 novembre 2007, l'Ambassade de la République d'El Salvador a signé le Protocole à la Convention pour la Création de la Zone de tourisme durable de la Caraïbe, le 14 novembre 2007.

\*\*\*\*\* Conformément aux notes Réf.: E-JA-004 (datée du 19 janvier 2007) et OAJ-CAT n ° 44613 (datée du 30 août 2007) de l'Etat dépositaire, la République de Cuba a déposé l'instrument de ratification de l' « Accord pour la Coopération régionale en matière de Catastrophes naturelles », respectivement le 19 décembre 2007 et le 6 juin 2007. Le Secrétariat est en attente de la clarification et de la confirmation officielle de cette affaire.

**Note 1:** L'Accord entre l'Association des Etats de la Caraïbe et le Gouvernement de la République de Trinité et Tobago sur le Siège de l'Association des Etats de la Caraïbe et ses Privilèges et Immunités a été signé le 27 août 1997 et est entré en vigueur à titre définitif, le Gouvernement de Trinité-et-Tobago ayant rempli les conditions faisant l'objet de l'Article 46.

**Note 2 :** Le tableau a été réalisé à partir d'informations transmises par le Pays Dépositaire.